

**Beauregard, Adrienne G**

---

De: Breault, Louis  
Envoyé: 21 novembre 2002 14:11  
À: Beauregard, Adrienne G; Skilling, Pierre  
Objet: TR: Idée sur la démocratie directe

CI - 53 M  
C.G. - REFORME DU  
MODE DE SCRUTIN

Prière de traiter ce document comme un mémoire.

Louis

-----Message d'origine-----

De : Breault, Louis  
Envoyé : 23 juillet 2002 08:20  
À : Skilling, Pierre  
Objet : TR: Idée sur la démocratie directe

Le premier d'une longue série de mémoire!

Louis Breault, avocat  
Secrétaire  
Commission des institutions  
Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires  
3e étage  
Québec (Québec)  
G1A 1A3  
lbreault@assnat.qc.ca  
Téléphone: (418) 643-2722  
Télécopie: (418) 643-0248

-----Message d'origine-----

De : Mathieu Gauthier-Pilote [mailto:mathieu.g.p@videotron.ca]  
Envoyé : 21 juillet 2002 20:35  
À : lbreault@assnat.qc.ca  
Objet : Idée sur la démocratie directe

Nouveau système de représentation  
-----  
-----

Le vote direct par implication  
-----

Qu'est-ce que c'est?  
-----

Un système de représentation transitoire vers la démocratie directe.

Pardon?

Un système de représentation imparfait, mais nécessaire, pour en arriver  
un jour à un monde véritablement démocratique.

Comment est-ce que ça fonctionne?  
-----

Le fonctionnement s'illustre bien à l'aide de graphiques, mais dans les circonstances un exemple devra suffire:

Le député de Beauharnois, Monsieur Chose, vote en faveur de la loi 101 à l'Assemblée nationale. Lors de l'enregistrement de son vote au moyen d'un système informatisé, son vote est multiplié par le nombre d'électeurs de son comté.

Puisqu'il est absolument impossible que chaque citoyen du comté de Beauharnois ait la même opinion que M. Chose, les citoyens ayant une opinion contraire à la sienne peuvent renverser le vote de leur représentant. Le vote du citoyen a donc préséance sur le vote du représentant.

Ça, c'est donner le pouvoir aux citoyens.

Est-ce possible?  
-----

Des systèmes informatiques accomplissant le travail d'enregistrer des votes par Internet existent déjà. Le plus intéressant (à mon avis) est celui-ci:

[www.free-project.org/](http://www.free-project.org/) (en Anglais)

Quels sont les avantages et les désavantages d'un tel changement?  
-----

Avantages:

- Participation accrue des citoyens. Le peuple contrôle l'Assemblée nationale.
- La fonction de représentant du peuple reprend son sens premier: le représentant vote lorsque le citoyen ne vote pas lui-même. Il vote en son nom.
- Toutes les lois et les règlements sont adoptés par voie quasi-référendaire.

Désavantages:

- Favorise le peuple. Mènera définitivement à l'anarchie. ;-)

Comment les citoyens votent-ils?  
-----

Accès physique: Lieux de scrutin permanents dans tous les comtés. Le vote est enregistré sur présentation de la carte d'électeur.

Accès par Internet: Numéro de carte d'électeur et mot de passe.

Mathieu Gauthier-Pilote

Citoyen de la République virtuelle du Québec